



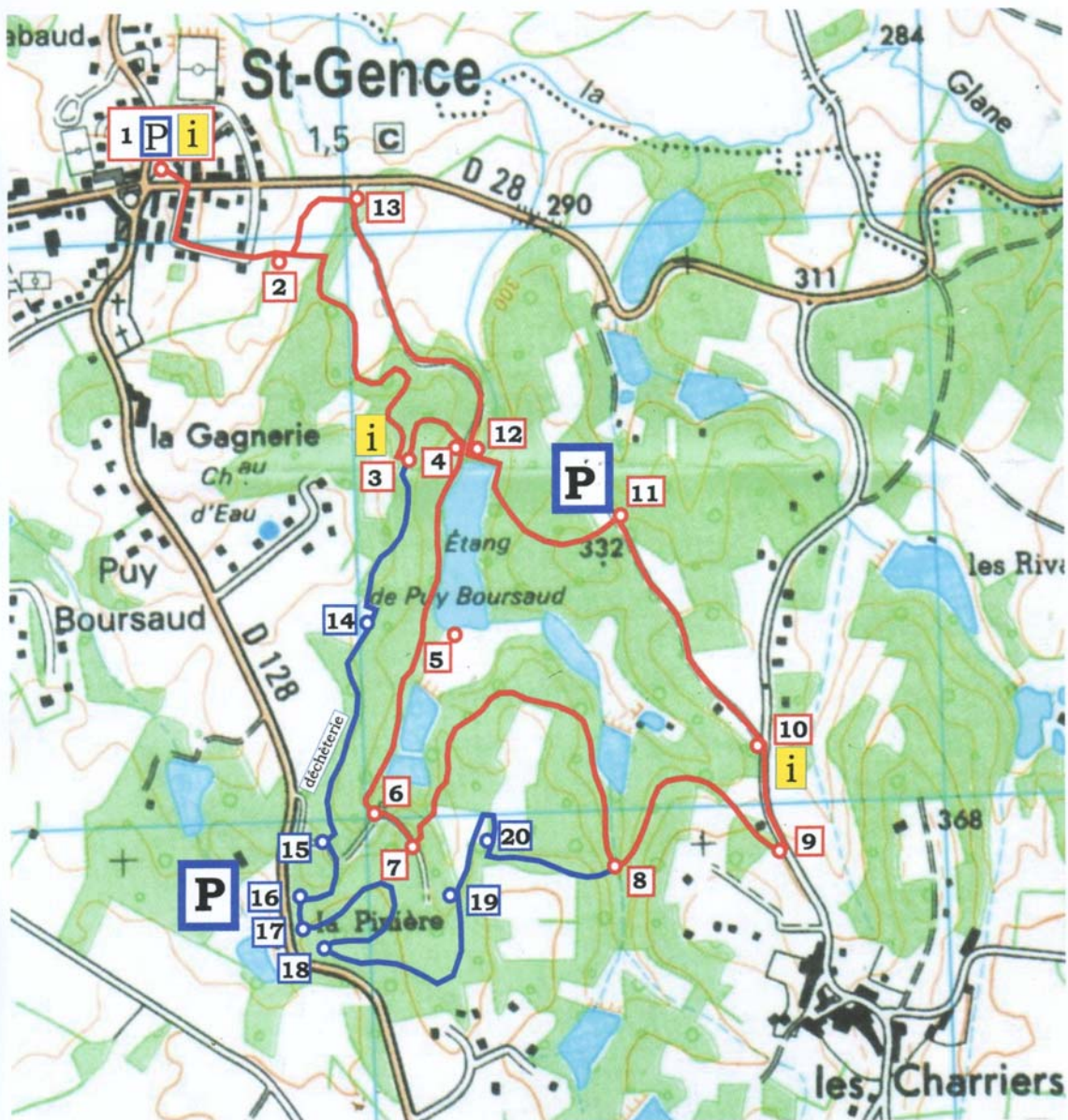
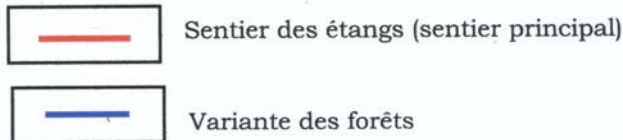
SAINT-GENCE Le sentier des Étangs et sa variante des Forêts 5 km ou 5.700 km

Projet d'inscription d'un sentier de randonnée pédestre au PDIPR

INFO PRATIQUE

Accès: A ½ h de Limoges, prendre la N 147 en direction de Poitiers ; à l'entrée de Couzeix, prendre à gauche le CD 35 jusqu'à St Martin du Faux. Prendre à droite vers Nieul sur 400m et emprunter à gauche le CD 128 jusqu'à l'église de Saint-Gence.

Départ : Garez votre voiture au parking du bourg, place Yves Lenfant, face aux commerces. D'autres parkings se situent à proximité : près du stade et face au cimetière.



Panneau d'information



Parking



Points d'itinéraire

ITINERAIRE

Sentier des étangs (5 km)

- 1- Près de la pharmacie, traverser le CD 28 puis emprunter dans le lotissement du Clos la rue Maryse Bastié et poursuivre tout droit vers le vallon.
- 2- Sur votre droite, avant de franchir le pont en amont du bassin du Clos, ouvrez la porte de la « réserve à poissons » petit bâtiment singulier à usage de vivier, protégé des prédateurs et alimenté par une source. Franchir le pont, puis prendre à droite le sentier qui pénètre dans la forêt et emprunte l'itinéraire du parcours sportif.
- 3- Parvenu au sommet de la colline, au carrefour des chemins, prendre à gauche.
- 4- Parvenu à l'étang de Puy Boursaud, ne pas emprunter la chaussée et longer le plan d'eau, en rive gauche, en direction de l'amont.
- 5- A l'extrémité amont de l'étang de Puy Boursaud, vous pouvez observer à main gauche, dans le vallon, un arbre remarquable au port majestueux, peu fréquent en Limousin : un cyprès chauve qui domine une mini-tourbière qui occupe le creux du vallon.
- 6- Parvenu à l'intersection des chemins, près du petit étang, aller tout droit.
- 7- Ne pas se diriger vers le haut de la prairie et prendre le premier chemin à gauche pour pénétrer dans le bois.
- 8- Au carrefour des 2 chemins, prendre à gauche et franchir le petit ruisseau.
- 9- Emprunter à main gauche la voie communale goudronnée, sur environ 300 m.
- 10- Emprunter à main gauche le chemin empierré qui conduit à l'aire de pique-nique.
- 11- Parvenu au parking avec aire de pique-nique, prendre à gauche
- 12- Emprunter la chaussée de l'étang et après l'avoir franchie, prendre à droite.
- 13- Emprunter la chaussée du bassin du Clos, cheminer dans le parc vers la réserve à poissons, puis prendre à droite pour regagner le point de départ.



Variante des Forêts (5.7 km)

- 1- Près de la pharmacie, traverser le CD 28 puis emprunter dans le lotissement du Clos la rue Maryse Bastié et poursuivre tout droit vers le vallon.
- 2- Sur votre droite, avant de franchir le pont en amont du bassin du Clos, ouvrez la porte de la « réserve à poissons » petit bâtiment singulier à usage de vivier, protégé des prédateurs et alimenté par une source. Franchir le pont, puis prendre à droite le sentier qui pénètre dans la forêt et emprunte l'itinéraire du parcours sportif.
- 3- Parvenu au sommet de la colline, au carrefour des chemins, prendre à droite pour emprunter la variante « des Forêts ».
14- Dans le bas de la prairie d'où on aperçoit à main droite le château d'eau, aller tout droit.
- 15- A l'aval de la déchèterie, au carrefour des chemins, descendre d'abord à gauche sur 30 mètres, puis prendre à droite vers en direction du sommet de la colline.
- 16- Près du parking de la Sapinière, au sommet de la côte, prendre à gauche
- 17- Parvenu au pied du grand conifère, prendre le chemin à main gauche.
- 18- Au carrefour des chemins, non loin du CD128, prendre à main gauche.
- 19- En sortie du bois, emprunter le sentier qui longe le haut de la prairie. Observer la pêcherie alimentée par une source. 50 m en aval de la pêcherie se situe un petit plan d'eau pourvu d'un « moine ». On peut y observer, depuis la chaussée, le fonctionnement du système d'évacuation des eaux de fond. Revenir à la pêcherie et poursuivre vers le haut de la colline.
- 20- Parvenu sur le plateau, emprunter le chemin empierré sur 40 m, puis après avoir dépassé le panneau interdisant la circulation des véhicules à moteur, prendre à main gauche, vers le vallon.
- 8- Au carrefour des 2 chemins, franchir le petit ruisseau et poursuivre tout droit
- 9- Emprunter à main gauche la voie communale goudronnée, sur environ 300 m.
- 10- Emprunter à main gauche la voie communale goudronnée, sur environ 300m.
- 11- Parvenu au parking avec aire de pique-nique, prendre à gauche
- 12- Emprunter la chaussée de l'étang et après l'avoir franchie, prendre à droite.
- 13- Emprunter la chaussée du bassin du Clos, cheminer dans le parc vers la réserve à poissons, puis prendre à droite pour regagner le point de départ.